

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

Une leçon d'apolitisme

François Ricard

Volume 25, Number 2 (146), April 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/30468ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ricard, F. (1983). Une leçon d'apolitisme. *Liberté*, 25(2), 10–19.

FRANÇOIS RICARD

UNE LEÇON D'APOLITISME

A première vue, le *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale* se lit comme l'énoncé d'un simple projet *administratif* visant à rationaliser, compléter et mieux coordonner les divers programmes de l'Etat fédéral en matière de culture. Le contraste est frappant entre ce document purement technique en apparence, où l'explicitation idéologique se réduit au strict minimum, qui ne parle que gestion et efficacité pratique sans guère se soucier de définitions ou de théorie, et le Livre blanc sur *La Politique québécoise du développement culturel* publié en 1978, dans lequel, au contraire, l'effort d'élaboration portait massivement sur les principes et les contenus, souvent d'ailleurs au détriment des applications concrètes. Le Comité Applebaum-Hébert, pourrait-on penser, ne s'est intéressé qu'aux moyens, qu'à l'organisation matérielle de la culture, en délaissant systématiquement, dans la perspective ultra-libérale qui est la sienne, toute considération sur les dimensions symbolique ou idéologique de l'activité culturelle, c'est-à-dire en refusant de répondre de manière un peu approfondie à la question qui, pour les auteurs du Livre blanc québécois, venait en tout premier lieu: «De quelle culture s'agit-il?»

Ainsi, à l'instar de tous les discours du pouvoir fédéral, le Rapport Applebaum-Hébert s'en tient-il d'emblée à ce qu'il est convenu d'appeler la neutralité idéologique la plus stricte; préoccupé avant tout (sinon uniquement) de problèmes administratifs, il garde sur tout le reste, c'est-à-dire sur la culture elle-même qu'il s'agit d'administrer, un silence à peu près complet.

Mais neutralité et silence ne doivent pas nous abuser, surtout quand ils sont le fait du pouvoir et que ce pouvoir, comme c'est le cas de l'État fédéral canadien, est un pouvoir *dont l'étendue est contestée* à l'intérieur même de ses frontières. La neutralité d'un tel pouvoir ne saurait être rien d'autre, en effet, qu'un moyen d'action, qu'une façon de plus de défendre ses intérêts particuliers en les dissimulant sous les traits d'une généralité supposée. Et de même, les silences d'un tel pouvoir sont plus éloquents que des paroles, car ce sont, déjà, des actes.

UNE CULTURE ANGÉLIQUE

On a pu reprocher naguère au Livre blanc du gouvernement québécois sa vision globalisante et collectiviste de la culture(1). Dans le Rapport Applebaum-Hébert, c'est exactement à la vision inverse qu'on a affaire, c'est-à-dire, dans la mesure où on peut la dégager, à une définition de la culture singulièrement éthérée: activité strictement individuelle, celle-ci serait fondée sur le «talent» et sur «l'élan créateur» (p. 8) de chaque artiste, dont les œuvres seraient «des actes spontanés» (p. 17) accomplis «à l'abri de toute pression sociale, économique ou politique» (p. 4). En d'autres mots, le champ culturel, dans l'optique fédérale, jouirait en principe d'une parfaite autonomie à l'égard des autres instances de l'organisation sociale, particulièrement à l'égard du politique. L'artiste est un élu, qu'on le laisse travailler en paix.

(1) Voir **LIBERTÉ** 118-119, juillet-octobre 1978.

Mais le simplisme d'une telle conception, au moins aussi flagrant que celui de la vision du Livre blanc québécois, n'a pas beaucoup d'importance en soi. Ce qui compte, c'est plutôt l'*hypocrisie théorique* des affirmations de ce genre. Poser en effet que la culture échappe au social, et donc qu'«une politique semblera immédiatement suspecte si sa formulation permet de penser qu'elle poursuit des objectifs autres que culturels» (p. 8), c'est poser en même temps la *possibilité* d'une politique purement et exclusivement culturelle et affirmer par conséquent le caractère rigoureusement apolitique des propositions du Comité lui-même. Autrement dit, le raisonnement extrêmement subtil des auteurs du Rapport pourrait se résumer comme suit: 1. la culture n'a rien à voir avec la politique; 2. or notre Rapport ne s'intéresse qu'à la culture; 3. donc, tout ce que contient notre Rapport n'a rien de politique. (A quoi il faudrait ajouter, comme corollaire implicite: 4. donc, l'Etat fédéral peut agir de manière apolitique.)

Il faut bien sûr refuser une telle mystification, et lire le Rapport pour ce qu'il est vraiment, pour ce qu'aucun discours du pouvoir ne peut pas ne pas être: une entreprise d'abord et avant tout politique, la poursuite, sous le couvert d'objectifs culturels prétendument purs, d'objectifs politiques très précis, et d'autant plus précis qu'ils revêtent le masque de l'innocence apolitique.

UN APOLITISME COMMODE

Cette fausse innocence se manifeste d'abord par l'ignorance de la plus élémentaire réalité. Sous prétexte de ne pas entrer dans les questions politiques, en effet, le Rapport ne dit pas un seul mot de ce qui devrait pourtant préoccuper quiconque s'intéresse à quelque aspect que ce soit de la réalité canadienne: le problème des juridictions, et plus particulièrement le contentieux Québec-Ottawa en matière, notamment, d'administration culturelle et de communications. Or ce problème n'est tout simplement pas

abordé. Tout ce que fait le Comité, c'est de justifier, au passage et comme si elles allaient *culturellement* de soi, les positions *politiques* (sans jamais le dire, naturellement) du gouvernement fédéral.

Mais la question des juridictions n'est rien. Ce qui est encore plus remarquable, ce sont les effets de ce soi-disant apolitisme sur l'un des concepts-clés du Rapport: le concept de «culture canadienne». Nulle part, dans tout le Rapport, n'est affirmée de quelque manière la *dualité culturelle* du Canada. Certes, la dualité des *langues* est signalée ça et là, et vite réglée d'ailleurs: «Notre politique culturelle, reconnaissent les auteurs, doit tenir compte de nos deux langues officielles, *sans pour autant compartimenter les Canadiens en deux entités linguistiques*» (p. 9, c'est moi qui souligne). Mais la dualité des cultures, des traditions, des institutions ou des marchés culturels, jamais il n'en est question. Par contre, il est beaucoup question de la «mosaïque de cultures et de régions» (p. 9), de la «diversité régionale» et de «nos diverses traditions régionales» (p. 10), même si, ajoutent les auteurs avec une ironie d'un goût pour le moins douteux, «que le Canada compte 6 ou 66 régions — les Canadiens sont loin d'être d'accord là-dessus» (p. 10).

Impossible de ne pas voir dans une telle ignorance — qu'aurait suffi à corriger une lecture même rapide de certaines autres productions *fédérales* comme les rapports Laurendeau-Dunton ou Pépín-Robarts — impossible, dis-je, de ne pas voir là une mauvaise foi particulièrement éloquente. Une «neutralité», un «apolitisme» qui peuvent conduire à de telles positions sont proprement de la supercherie.

Du Québec, voici tout ce que dit le Rapport:
Enracinée au Québec, la culture d'expression française fleurit au Canada depuis trois siècles. Elle a survécu à toutes sortes d'épreuves pour s'épanouir et enrichir la vie culturelle du Canada tout entier et connaître, avec la «révolution tranquille», un regain de vitalité. (p. 9)

Chef-d'œuvre de diplomatie, de sous-entendu et de cynisme, ces lignes sont aussitôt suivies par celles-ci, sans alinéa :

Ailleurs, soit en Acadie surtout, ainsi qu'en Ontario et dans certaines collectivités de l'Ouest, la langue française continue de véhiculer la pensée et les sentiments de centaines de milliers de Canadiens.

Et le paragraphe se termine par cette pieuse conclusion :

L'on ne saurait donc trop insister sur la nécessité de préserver et de développer cette grande tradition.

Autrement dit, la littérature québécoise, la peinture québécoise, le théâtre québécois, le cinéma québécois, la télévision québécoise, ne forment pas une culture québécoise. Ce ne sont que des réalisations particulières, « locales » — c'est-à-dire concernant « une ville, une province ou une région » (p. 211) — de cette grande culture qui, de l'Atlantique au Pacifique, œuvre à « l'exploration et l'expression de la réalité canadienne » (p. 188). Le Québec, dans le Rapport Applebaum-Hébert, *n'existe déjà plus*.

Evidemment, personne n'aurait attendu du Comité qu'il célèbre la spécificité culturelle du Québec. Cela, d'autres s'en chargent abondamment. Mais qu'ils passent totalement sous silence l'existence d'une institution et d'un marché culturels québécois, qui pourtant crève les yeux, et qu'ils se complaisent à évoquer l'existence — pourtant hautement problématique — de la culture et du « marché national » (p. 199) canadiens (connaissez-vous, à l'heure actuelle, un seul éditeur ou une seule maison de disques pouvant se targuer de sa présence à l'échelle du Canada tout entier?), cela en dit long sur la « neutralité » idéologique et sur l'« apolitisme » culturel des auteurs du Rapport.

COÏNCIDENCES SINGULIÈRES

Ainsi, sous prétexte de bannir les considérations bassement politiques, nos commissaires superposent au Canada réel, à ce pays divisé (jusqu'à nouvel ordre) par les luttes de pouvoir, le territoire imaginaire d'une culture nationale unifiée, harmonieuse, «particulièrement favorable à la créativité» (p. 9). Et c'est sur ce seul plan, loin du bruit et de la fureur politiques, qu'ils élaborent en toute sérénité leurs 101 Recommandations visant à «favoriser la création canadienne, à laquelle le Comité attache tant d'intérêt» (p. 76), car, comme chacun sait, «l'activité culturelle représente le moyen par excellence de libérer l'énergie créatrice d'un peuple, d'exprimer et d'enrichir la condition humaine, manifestant ses forces aussi bien que ses faiblesses» (p. 63).

Et de fait, nulle considération politique ne viendra entacher les dites Recommandations. Par exemple celles du Chapitre 4, qui feraient du gouvernement fédéral le principal gardien du patrimoine national. Ou la Recommandation 85, qui dit que «le CRTC doit continuer d'octroyer les licences aux entreprises de radiotélédiffusion provinciales ou municipales». Ou cette idée selon laquelle «il va sans dire que les positions provinciales (dans les relations culturelles avec l'étranger) doivent constituer une composante de la position canadienne» (p. 304). Ou encore, au passage, l'opinion du Comité sur la nécessité de corriger «l'absence de normes et d'objectifs nationaux en matière d'enseignement» (p. 16). Rien de tout cela, naturellement, n'a de portée politique. Il ne s'agit que de voir au mieux à la santé culturelle du Canada par tous les moyens disponibles.

Que les programmes de l'Etat fédéral visent à «favoriser les échanges entre les deux groupes linguistiques officiels et permettre ainsi à tous de profiter au mieux de cette dualité linguistique», cette proposition non plus n'a évidemment aucune implication politique puisque «ces contacts (auront) uniquement pour

objet l'enrichissement mutuel des deux groupes» (p. 9). Qu'Ottawa encourage systématiquement les «traductions en anglais ou en français d'œuvres produites dans l'une ou l'autre de nos deux langues officielles (...) afin d'intéresser encore davantage les Canadiens à la littérature et à la vie de l'autre groupe de langue officielle», cela non plus, bien sûr, n'a absolument rien de politique, car ce faisant, le gouvernement «ne doit pas agir pour promouvoir l'unité nationale ou dans un but politique, mais œuvrer en faveur d'échanges culturels apolitiques» (p. 196).

On n'en revient pas de tant de naïveté. A moins que ce ne soit de l'hypocrisie. Car curieusement, il n'est jamais question, dans le Rapport, d'«échanges culturels apolitiques» autres que transcanadiens, par exemple avec les pays étrangers. Nulle part il n'est proposé de favoriser la traduction d'œuvres américaines, ou françaises, ou allemandes. Dans le chapitre sur «Les relations culturelles internationales», une seule question est abordée: «Quelle image culturelle du Canada devrait-on projeter à l'étranger?» (p. 301) L'étranger qui, de manière générale, est vu comme une menace à l'intégrité culturelle du Canada.

UN NATIONALISME D'HOMMES D'AFFAIRES

D'un bout à l'autre du Rapport, en effet, et quel que soit le domaine abordé, une constante demeure: la nécessité pour le gouvernement fédéral de limiter rigoureusement l'expansion au Canada des entreprises culturelles étrangères, et de favoriser systématiquement, dans ses subventions et ses divers programmes, les entreprises authentiquement canadiennes. Tout se passe comme si l'important n'était pas d'inciter les Canadiens à lire, à aller au théâtre ou au concert, à acheter des œuvres d'art, mais bien de leur faire lire du canadien, de leur faire voir des films et des pièces «made in Canada», de leur faire consommer les productions des «vedettes culturelles» canadiennes. Le Comité propose même, à cet égard, l'introduction

dans le domaine culturel des pratiques qui ont fait leurs preuves, comme on sait, avec la volaille et les œufs: la création d'un office de promotion et de commercialisation.

On veut bien que le gouvernement se préoccupe de l'achat chez nous même en matière de culture. Mais quand on ajoute à ces recommandations protectionnistes celles qui préconisent la privatisation des entreprises de production culturelle relevant jusqu'ici d'organismes publics (ONF et Radio-Canada surtout: voir l'article de Jacques Godbout), et qu'on tient compte de la conception unitaire de la culture canadienne que le Comité veut accréditer, on arrive bientôt à la conclusion que l'inspiration centrale, que la vérité dernière de ce Rapport réside en ceci: la volonté très nette du gouvernement canadien, et à travers lui de la bourgeoisie d'affaires (principalement torontoise, par conséquent) de structurer le marché canadien de manière à permettre la libre expansion d'une industrie «nationale» de type monopolistique, entravée jusqu'ici par trois obstacles principaux: la marginalité québécoise, la présence des intérêts américains (et, dans une moindre mesure, français) et l'importance des entreprises d'Etat. Or «la tâche du gouvernement dans le domaine (culturel), déclarent les auteurs du Rapport, est de faire disparaître les obstacles et d'augmenter les possibilités offertes sans chercher à diriger» (p. 69). On ne saurait être plus clair.

Cette interprétation devient encore plus claire si l'on tente de situer ce Rapport dans l'histoire de la pensée fédérale canadienne. Deux rapprochements viennent aussitôt à l'esprit. D'abord, la Confédération de 1867 et la «National Policy» de John A. Macdonald qui, pour ouvrir un marché aux promoteurs ferroviaires et aux commerçants de l'Est, proposa la création d'un pays et d'un sentiment national forts. Mais la culture, à cette époque, n'était pas encore ouvertement un instrument politico-économique. Elle le deviendra — second rapprochement, avoué cette

fois par le Comité Applebaum-Hébert — peu après la Deuxième Guerre mondiale, alors que le gouvernement Saint-Laurent, dans la suite du puissant mouvement de centralisation qu'avaient favorisé les mesures de guerre, mettra sur pied la Commission Massey-Lévesque. Au cours de ses travaux, celle-ci se donnera pour but déclaré la création d'une culture canadienne unifiée, tout en protestant de son apolitisme et de ses motifs purement humanitaires. Mais cette culture canadienne, assez curieusement, servait parfaitement les intérêts de la bourgeoisie industrielle canadienne-anglaise, qui devait, pour assurer la reconversion de ses entreprises à l'économie de paix maintenant que les débouchés extérieurs se refermaient, disposer le plus tôt possible d'un marché intérieur libre de toute entrave.

Il importe donc, si on veut lire correctement le Rapport Applebaum-Hébert, de ne pas oublier le contexte politique et économique dans lequel il a été produit: d'une part, l'offensive centralisatrice d'Ottawa depuis le Référendum (en ce sens, ce Rapport appartient à la même «série» de manœuvres que l'«Accord» de novembre 1980 ou le projet de loi S-31), et d'autre part, l'impatience croissante des grands éditeurs, des producteurs de films et de vidéo, des télédiffuseurs privés, qui, s'ils pouvaient pénétrer (comme ils disent) un marché *national* ouvert, solidaire, nettoyé de la concurrence à la fois étrangère et étatique, et rendu enfin «apolitique» d'un océan à l'autre, ne demanderaient pas mieux que d'«enrichir la condition humaine» et le «potentiel créateur» de tous les Canadiens.

En fin de compte, la grande différence entre le Rapport Applebaum-Hébert et le Livre blanc québécois de 1978, c'est qu'il émane d'un pouvoir beaucoup plus sûr de lui, et qui a de moins en moins besoin de justifications théoriques pour s'exercer et pour continuer de s'accroître. Le Livre blanc était un chef-d'œuvre de parole et de bonnes intentions: une idéologie ronflante pour des moyens ridicules. Ce

Rapport, lui, parle peu, il emprunte le langage neutre des gestionnaires, il s'intéresse uniquement à l'action: une idéologie simpliste pour des moyens puissants. Aussi sera-t-il certainement beaucoup plus efficace...

Note

L'auteur de cet article avoue qu'il n'a lu que la version française du Rapport, due à la plume d'Alphascript Ltée, et qu'il a donc pu à l'occasion, étant donné ce biais régional affectant sa lecture, mal comprendre la pensée originale des membres du Comité. Il s'en excuse bien humblement.